## Informations notariales

1) Bien situé à NAMUR, Rue Lucien Namêche n°36, paraissant cadastré section C n°114L2 et appartenant à ...... Date de construction : Entre 1875 et 1899 - Statut urbanistique du bien : Maison.

## Le bien repris ci-dessus est situé:

- 1° dans un périmètre: "Périmètre d'intérêt culturel, historique ou esthétique"
- en "Zone d'habitat" au plan de secteur de NAMUR adopté par Arrêté de l'Exécutif Régional Wallon du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité.
- Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation.
- Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme:

Date	Objet du permis
05-07-93	Transformation de la façade

- Le bien est situé en "Classe A+ minimum 45 log/h" du Schéma de Développement Communal adopté le 23 avril 2012 par le Conseil Communal.
- Le bien est situé dans une zone inondable dont l'aléa est: Très faible.
- Le bien est repris dans la cartographie Archéologique de Wallonie. (Patrimoine)
- Le bien est situé en zone protégée en matière d'urbanisme.
- Le bien est repris en zone Périmètre d'intérêt Patrimonial.

## Commentaire(s) du service technique:

- Zonage: Bien repris en zone de risque inondation – aléa très faible. Règlement général sur les bâtisses applicable aux zones protégées (Centre ancien).